

## 6. Proposer un soutien scolaire solidaire

### 1. Contexte et description

Le principe du soutien scolaire solidaire consiste à mobiliser des bénévoles pour apporter de l'aide à la réalisation des travaux scolaires en complément des structures existantes comme notamment les écoles de devoirs agréées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En effet, ces structures sont parfois dans l'impossibilité de rencontrer la demande, ne sont tout simplement pas présentes partout, sont parfois payantes ou encore peu adaptées à certains publics spécifiques (ex. nécessité d'un accompagnement individuel).

Parallèlement, des citoyens sont désireux de s'impliquer dans diverses actions de soutien aux publics en difficulté. Des personnes inactives sont notamment à la recherche de débouchés où elles pourraient se rendre utiles localement. Certains seniors sont par ailleurs en recherche d'activités afin de sortir de l'isolement et sont particulièrement friands de rencontres avec les jeunes.

Au niveau scolaire, on constate que certains d'enfants ne sont pas pris en charge de manière optimale à leur domicile. Ce problème résulte entre autres du manque de formation voire de temps ou d'implication des parents, des origines culturelles des familles (ex. pas de maîtrise du français) ou encore de la précarité sociale. Certains parents ne savent pas ou plus aider leurs enfants dans leur scolarité, ce qui peut amener à un décrochage scolaire. Beaucoup de parents se sentent désarmés par rapport à la question de la scolarité des enfants. Dans bien souvent des cas, la demande est forte pour l'accompagnement des enfants afin de combler les lacunes accumulées.

### 2. Publics cibles

Les enfants en âge de scolarité issus principalement de familles précarisées (allocataires sociaux ; personnes à faible niveau

de qualification ; sans moyens de locomotion ; isolées socialement ; familles monoparentales ; familles issues de l'immigration ; familles où l'on observe un désinvestissement des parents ...).

### 3. Parties prenantes

- Bénévoles (personnes inactives, enseignants retraités, étudiants du supérieur, ...)
- Partenaires locaux (écoles, bibliothèque, planning familial, maison des jeunes ...)
- Pouvoirs locaux (villes/communes, CPAS, PCS).

### 4. Mise en œuvre

- Recherche et aménagement d'un local ;
- Recrutement de bénévoles (ex. campagne de communication) ;
- Mise en œuvre d'outils de gestion (ex. calendrier et planification des actions des bénévoles, élaboration d'un programme et d'outils pédagogiques, élaboration d'un règlement d'ordre intérieur, organisation de formations) ;
- Évaluations (ex. debriefings destinés à apprécier la qualité du travail des bénévoles et envisager des pistes d'amélioration) ;
- Implication des parents.

### 5. Conditions de réussite

Une connaissance des quartiers et des difficultés personnelles et individuelles des familles est souvent nécessaire afin de proposer un soutien scolaire adapté aux besoins spécifiques de chaque enfant.

Il convient également de mobiliser des bénévoles, entre autres issus de ces quartiers et impliqués dans une approche du bien-être et de l'estime de soi des enfants et des adolescents. Ces derniers doivent pouvoir s'appuyer sur des ressources compétentes (ex. étudiants du supérieur ou enseignants à la retraite).



# Droit à l'éducation, l'enseignement et la formation

S'inscrivant dans la lutte contre la précarité infantile, le soutien scolaire se veut aussi répondre à un besoin de développement global

du jeune et un besoin de soutien personnalisé à son autonomie.

Favoriser des liens intergénérationnels, créer un climat de confiance entre le jeune et son « tuteur » font en sorte que les rapports ne sont pas les mêmes avec les parents ou les enseignants. Ce climat permet au jeune de pouvoir progresser et surtout de regagner de la confiance en lui, base de tout apprentissage.

Apporter un suivi de l'enfant en fonction de ses lacunes et de son rythme d'apprentissage permet également une stabilité et une possible mise en confiance de l'enfant et des parents.

parents n'ont pas les compétences, le temps, voire un espace disponible pour assurer cette tâche. L'objectif est de proposer un lieu

d'accueil, de convivialité, de soutien, d'écoute et de convivialité.

À **Libin**, le PCS assure un espace de travail scolaire encadré en dehors de l'école et du milieu familial, lors des périodes clés d'une année scolaire : mise en place de modules adaptés tels qu'une aide à la méthodologie de travail et révisions accompagnées de la matière peu ou pas maîtrisée.

## 6. Pratiques exemplatives

Le soutien scolaire solidaire est mis en place dans 34 plans de cohésion sociale<sup>1</sup> durant la programmation 2020-2025 (près de 18% des PCS).

À **Antoing**, un soutien scolaire solidaire est mis en place deux fois par semaine, après les cours, pendant l'année scolaire et une semaine par an au mois d'août pour les examens de deuxième session. Ce soutien scolaire est dispensé par des bénévoles recrutés par l'AMO Graine et défrayés grâce au soutien financier du Plan de Cohésion Sociale. Il permet à des élèves scolarisés entre la 1<sup>ère</sup> primaire et la 6<sup>ème</sup> secondaire de recevoir un accompagnement sur mesure dans les matières qui leur posent des problèmes. Les bénévoles sont pour la plupart des personnes retraitées ou qui ont le temps et les compétences nécessaires pour aider ces jeunes.

Le PCS de **Beaumont** propose un soutien scolaire solidaire en vue de lutter contre le décrochage scolaire des enfants dont les

<sup>1</sup> Andenne ; Antoing ; Arlon ; Ath ; Beaumont ; Bernissart ; Braine-le-Château ; Brunehaut ; Charleroi ; Dison ; Florenville ; Gouvry ; Ham-sur-Heure-Nalinnes ; Hotton ; Incourt ; Lens ; Les Bons

Villers ; Libin ; Lincet ; Momignies ; Montigny-le-Tilleul ; Pecq ; Pepinster ; Plombières ; Quiévrain ; Saint-Nicolas ; Spa ; Sprimont ; Tenneville ; Tournai ; Tubize ; Villers-le-Bouillet ; Walcourt ; Welkenraedt.

